

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020

Présents : JL BALADRE, A CAVIER, N. FAVRESSE, M DELCAYRE, M PERIE, P LEFEVRE, A LONGE, F PAGES, D TAMAGNAUD, I TOULZAC, D BARRES

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation des Comptes-Rendus du Conseil Municipal des 22 Octobre et 05 Novembre 2020
- Délégation de la compétence Eclairage Public (EP) / mise à disposition des biens à la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)
- Protocole d'accord transactionnel avec Société COLAS SUD OUEST / SMABTP - Société ENGELIBERT RENVOATION CONSTRUCTION / GROUPAMA D'OC
- Tarifs 2021
- Désignation : 1 Délégué(e) titulaire et 1 Délégué(e) suppléant pour le SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
- Point travaux
- Point Ecole
- Plan Communal de Sauvegarde
- Présentation Mise en conformité R.G.P.D (Règlement Général de Protection des Données)
- Questions diverses

Désignation Secrétaire de séance :

M. Fabien PAGES est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu des séances du Conseil Municipal des 22 Octobre et 05 Novembre 2020

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu des séances du 22 Octobre et 05 Novembre 2020 et les met à l'approbation du Conseil Municipal. Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents

Délégation de la compétence Eclairage Public (EP) / mise à disposition des biens à la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)

Par délibération du conseil municipal en date du 08/10/2019, la commune a adhéré au principe du transfert de sa compétence Eclairage public à la Fédération d'Energies du Lot.

Le recensement du patrimoine d'éclairage public, étape préliminaire indispensable pour fixer les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence, a été réalisé par le bureau d'études DEJANTE et est maintenant achevé. La participation communale à cet inventaire s'élève à 704 €.

La mise en place concrète du service sera conditionnée à la signature préalable du procès-verbal d'état contradictoire de transfert du patrimoine, autorisée par une seconde délibération.

Elle sera effective après commande à une entreprise, choisie conjointement parmi celles précédemment sélectionnées par la FDEL à l'issue de la consultation en cours. Cette commande portera sur la durée totale du marché, qui devrait se terminer au cours du dernier trimestre 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres valide cette proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du dossier au service juridique de CAUVALDOR qui donnera des informations complémentaires.

Le Conseil Municipal décide de consulter également notre assurance GAN avant de donner suite au dossier.

Tarifs 2021

LOYERS 2020 : augmentés au 01/01/20

sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (1^{er} trimestre 2019 : 130.57)

Location Appartement Mairie (Monsieur Adrien SAMPER) : 350.00 € / mois

Location appartement de l'école (Melle Marine LAVAUUR) : 410.73 € / mois

Location Maison du Suquet. (Mme Sandrine HOQUAUX) : 437.18 € / mois

LOYERS 2021 : augmentés au 01/01/21

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 15 avril 2020 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'indice du 1^{er} trimestre 2020 s'élève désormais à 130,57, ce qui représente une hausse annuelle de 0,92 %

Location Appartement Mairie (Monsieur Adrien SAMPER) : 353.22 € / mois

Location appartement de l'école (Melle Marine LAVAUUR) : 414.51 € / mois

Location Maison du Suquet (Mme Sandrine HOQUAUX) : 441.20 € / mois

- pour le Cimetière :

Concessions 2 M : 55 €

Concessions 4 M : 110 €

Caveau Communal : gratuit 2 mois puis 7.62 € / jour **pour 2021 tarif fixé à 8 €uros**

Case Colombarium : 500 €

- pour l'assainissement :

Forfait : 125 € H.T. (pas de changement de tarif pour 2021)

M3 : 0.60 € H.T (pas de changement de tarif pour 2021)

Participation Assainissement Collectif : 1000 € T.T.C => **pour 2021 tarif fixé à 1100€ T.T.C.**

- la Salle des Fêtes : (pas de changement de tarif pour 2021)

Habitants Commune journée sans chauffage : 75 €

Habitants Commune journée avec chauffage : 100 €

Réunions extérieurs Commune journée sans chauffage : 110 €

Réunions extérieurs Commune journée avec chauffage : 160 €

Réveillons : 150 € (pas de changement de tarif pour 2021)

Local Ancienne Ecole : 40 € par jour pour toute activité réalisée à titre lucratif
(pas de changement de tarif pour 2021)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres valide ces reconductions et modifications de tarifs pour 2021.

Désignation : 1 Délégué(e) titulaire et 1 Délégué(e) suppléant pour le SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

La CDCI de la Dordogne réunie le 13 novembre a émis un avis favorable à la fusion des syndicats des eaux de la Région de Martel, du Blagour, du Doux et de la Moyenne Vallée de la Dordogne.

Le syndicat issu de la fusion de ces syndicats doit être effectif au 01 janvier 2021, il convient de désigner conformément aux articles 9 et 10 des statuts du syndicat, les délégués devant siéger dans cette nouvelle assemblée soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

La désignation du délégué titulaire et de son suppléant pour la commission SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE est reportée à une séance ultérieure, l'arrêté préfectoral n'étant pas signé.

Point travaux :

- Demande versement des subventions pour les travaux de l'Eglise en cours : reçu :
DETR : 6007 + 8257 = 14 264 €
Région : 14 952.77 €
Département en cours - prévision de 11 410.98 €
Total Subventions : 40 627.75 €
Travaux H.T (car récupération TVA) : 57 054.91 € (prévision de 80 101.20 €)
Reste à charge pour la Commune environ : 16 427.16 €
- Travaux Le Barry : validés par la Communauté de Communes
- Estimations OAP du Suquet : en attente du retour des études
- Raccordements Réseau Assainissement M. MME POUX : une étude est en cours.

Point école :

Martine PERIE prend la parole pour faire un état des lieux de l'école de Saint-Sozy.

86 enfants sont recensés à ce jour.

Des retards de paiement de cantine ont été régularisés récemment.

Lors du dernier conseil de l'école, le règlement intérieur a été revu.

Plan Communal de Sauvegarde :

Après la Réunion du 26 Novembre avec le SMDMCA - Audrey LAROUSSE, Monsieur le Maire décide de créer une commission de travail pour l'établissement des documents liés au PCS.

Membres de la commission : P LEFEVRE, M PERIE, A CAVIER, F PAGES

M. Pascal LEFEVRE est désigné président de cette commission.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas membre mais qu'il souhaite assister aux réunions et être informés des décisions.

Présentation Mise en conformité R.G.P.D (Règlement Général de Protection des Données) :

Monsieur Didier TAMAGNAUD Référent présente cette procédure issue des nouvelles obligations du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données ;

La Commune de Meyronne a adhéré au Service Protection des Données Personnelles proposé par le Centre de Gestion par délibération du 14 Juin 2018.

Objet : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué a la protection des données (DPD).

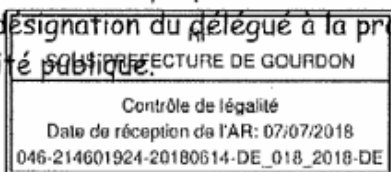
Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, Monsieur le Maire propose de s'inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.



En annexe de la présente délibération, le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG 46.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Forfait annuel de 360 €uros - Coût de mise en place 245 €uros (pour une Commune de 201 à 300 habitants et de 4 à 5 agents)

Formations reçues du CDG en visio-conférence et suivies par M. Didier TAMAGNAUD et J. TEILHARD:

25 Septembre : Tiers autorisés et communication des données - Traitements relatifs à la gestion du personnel

1^{er} Octobre : Sensibilisation à la protection des données et Sécurité informatique

30 Octobre : Audit

17 Novembre : Tenue des registres obligatoires et Registre des sous-traitants

20 Novembre : Planification des actions de mise en conformité - Traitements liés à l'état civil et aux élections - Mentions d'information

Interventions de M. T. CAPO : achat de 2 onduleurs - mise en place anti-virus payant - mise en place session administrateur - vérification du système de sauvegarde

A voir : sauvegardes extérieures - coffre-fort - coffre-fort numérique pour mot de passe

Prévision achat de meubles fermant à clefs - boîtes à archives (140 - achetées)

Gestion du logiciel MADIS

Questions diverses :

- Accord pour l'admission en non-valeur sur le Service Assainissement de la somme de 245.60 €uros (point du Conseil Municipal du 22/10/2020)
- Compte-rendu de M. Pascal LEFEVRE sur la Commission Activités et Equipements Sportifs de CAUVALDOR
- Autorisation de 2 Pontons flottants mobiles sur la Commune de Creysse : Monsieur le Maire indique qu'une présentation au Conseil Municipal sera réalisée prochainement par le Maire de CREYSSE

Après un dernier tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 H 30.